

L'INFO EN DIRECT



L'INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE BERNHEIM DÉSORMAIS GRATUITE



La bibliothèque Bernheim, située au centre-ville de Nouméa.

À partir d'aujourd'hui, les frais d'inscription pour la **bibliothèque Bernheim** sont désormais gratuits, comme l'annonce l'établissement sur son **profil Facebook**.

Le gouvernement a entériné cette décision mardi dernier, lors de la séance de collégialité. La bibliothèque est en effet un établissement territorial.

Ils étaient auparavant de 3 500 francs au tarif normal et de 100 francs s'agissant du tarif réduit.

Le gouvernement a même détaillé les différents types de prêt désormais possibles, à découvrir ci-dessous.

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 2 mars 2016

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- **Gratuité des droits d'inscription à la bibliothèque Bernheim**

La gratuité des droits d'inscription à la bibliothèque Bernheim est désormais offerte à tous.

Les cartes proposées au public sont arrêtées comme suit :

- *La carte standard* : donnant droit au prêt de 4 livres, de 5 documents sonores, de 2 revues, à la communication sur place de documents en magasin, de microfilms, accès Internet, consultation de CD-Rom,
- *La carte famille* : donnant droit aux mêmes prêts que la carte standard, soit 4 livres, 5 documents sonores, 2 revues, à la communication sur place de documents en magasin, de microfilms, accès Internet, consultation de CD-Rom, pour autant de personnes inscrites sur cette carte avec un référent adulte,
- *La carte collectivités* : destinée aux classes, crèches, bibliothèques des communes, hôpitaux, prisons, associations de jeunesse, centres de vacances et donnant droit au prêt de 30 livres et ne peut être utilisée qu'en section Jeunesse. Pour la carte collectivités destinée aux bibliothèques des communes, hôpitaux, prisons, associations de jeunesse, centres de vacances, le prêt se fera conformément à la convention établie entre la collectivité et la bibliothèque Bernheim,
- *La carte autres collectivités* : destinée aux services, directions et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie et donnant droit aux mêmes prêts que la carte collectivités.

* *
*